

## **Compte rendu du Conseil d'administration du Pays Sisteronais-Buëch Le 24 septembre 2008 au siège de la CC du Laragnais à LAZER**

Bruno LAGIER ne pouvant assister à la réunion, Marcel CLEMENT préside ce conseil d'administration en sa qualité de 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Marcel CLEMENT procède à l'appel. Le quorum est atteint (voir feuille de présence ci-jointe).

Avant d'ouvrir la séance, il demande à ce que l'ordre du jour soit allégé et que soient abordés les points les plus urgents. Les membres du C.A valide cette proposition. Au regard de cette décision, l'ordre du jour de la séance est le suivant :

- ✚ Préparation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale bilans comptables 2006 et 2007,
- ✚ Présentation du contrat d'aménagement solidaire et de développement Durable avec le Conseil régional PACA,
- ✚ Délibérer sur les demandes de financement suivantes : animation Pays 2007, animation du GAL 2008 et conventionnement, projet INTERREG déchets, création de l'itinéraire interactif dans le cadre du Pôle d'excellence rurale, appel à projets innovation touristique FEDER,
- ✚ Questions diverses.

### 1. Préparation de l'ordre du jour de l'AG

Présentation par M Jean-Pierre BRIOULLE de l'intervention du commissaire aux comptes concernant :

#### **- le compte de résultat 2006 :**

Suite à une demande formulée par le conseil régional PACA, le Pays a procédé à la certification de son rapport financier 2006 par un commissaire aux comptes. Ce dernier a été nommé par l'assemblée générale du 25 avril 2008.

Les comptes de 2006 faisaient initialement apparaître un bénéfice de 56 837 €. Nous avons procédé avec le comptable à la modification de la saisie des subventions au réel à percevoir et non au montant prévisionnel des conventions quand cela était possible. Par conséquent et suite à ces modifications, le bénéfice 2006 a diminué puisqu'il est de 16 117 €. Au regard de ces modifications et de la certification des comptes par le commissaire aux comptes, l'assemblée générale du Pays devra revoter le bilan comptable et valider les résultats de l'année 2006. Les fonds propres en fin d'année 2006 sont de 232 340€.

#### **- le rapport financier 2007 :**

Le commissaire aux comptes a certifié les comptes de l'association.

L'association enregistre en 2007 un déficit de 7 003 €. Celui-ci est lié au fait que :

- le Pays est maître d'ouvrage sur plusieurs actions dont il porte l'autofinancement.

- certaines dépenses n'ont pas été prises en charges dans les actions engagées dans le cadre des subventions globales (projets Territoires Numériques) après vérification par l'autorité de gestion des demandes de paiement.
- Le Conseil Général 04 ne s'est pas positionné sur l'étude télésanté, comme envisagé. Le Pays a du supporter un autofinancement de 2 000 € supplémentaire.

En outre, le trésorier signale que ce déficit aurait pu être évité par une écriture comptable qui aurait fait apparaître une ligne « reprise sur provision » dans le compte de résultat de l'exercice précédent correspondant au fond propre de l'association.

#### - le budget prévisionnel 2008 :

Pour 2008, les coûts de gestion de la structure ont été répartis sur l'ensemble des actions conduites par le Pays Sisteronais-Buëch. Ainsi, le temps de travail de chaque salarié a été affecté suivant les missions de chacun, ce qui répond à la demande de la Région de tenir une comptabilité analytique et permet de connaître la charge de travail de chacun.

Une valorisation du temps technicien des EPCI (justifié par les temps de réunion technique auxquels les techniciens sont présents) est également prise en compte dans cet outil. Les actions suivies par le Pays en 2008 sont les suivantes :

- ✚ Contrat de territoire et suivi administratif structure
- ✚ Conseil de développement
- ✚ Pôle d'Excellence Rurale
- ✚ Leader 2007 2013
- ✚ Montage du dossier INTERREG
- ✚ Plan d'actions tourisme
- ✚ Site Internet Pays
- ✚ Plan d'actions développement numérique
- ✚ Appel à projets AGIR

Le budget prévisionnel 2008 élaboré suivant cette méthode va être finalisé dans les prochains jours et sera présenté pour validation lors de l'AG.

Le trésorier conclut cette présentation en rappelant que le rapport du commissaire aux comptes souligne la bonne santé financière de l'association.

L'ensemble de ces éléments sera présenté à l'AG qui se déroulera **le lundi 20 octobre 2008 à 18H à la Maison de l'Entreprise de Sisteron**. La convocation sera envoyée 15 jours avant. Les points proposés à l'ordre du jour seront les suivants :

- ✚ Nomination d'un Commissaire aux comptes et d'un Commissaire aux comptes suppléant
- ✚ Présentation et validation du bilan financier et de l'affectation du résultat 2006 pour modification
- ✚ Présentation et validation du rapport moral et financier et de l'affectation du résultat 2007
- ✚ Budget prévisionnel 2008
- ✚ Questions diverses

Les membres du CA valident cette proposition d'ordre du jour et proposent que soient joints à la convocation tous les éléments financiers nécessitant une décision lors de cette AG (bilans financiers 2006 et 2007 & budget prévisionnel 2008).

## 2. Présentation du contrat d'aménagement Solidaire et de Développement Durable avec la Région PACA

En décembre 2007, le Pays a signé une convention territoriale cadre avec l'Etat pour la période 2007-2009.

En 2008 la Région PACA a entrepris la même démarche avec les Pays. Elle souhaite signer avec le Pays un Contrat d'Aménagement Solidaire et de Développement Durable. Karine présente les principaux objectifs de cette contractualisation (voir présentation ci-jointe).

Fort de ces éléments, le CA décide à l'unanimité de valider le projet de contrat, et d'autoriser le Président à négocier et signer tout document relatif à cette contractualisation (*PV n° 2008/4CA/1*).

## 3. Délibérer sur les demandes de subventions suivantes

### a. Animation 2008 du Pays

Le CA doit délibérer sur les modifications de répartition financière de l'aide de l'Etat sur deux opérations d'ingénierie (« Accompagnement du développement touristique » & « Accompagnement collectif des démarches de télésanté dans le cadre du projet LETTI ») dans le cadre de l'animation 2008 du Pays. Cette décision implique de prendre des PV modificatifs à ceux validés lors du Bureau du 30 juin 2008 (*PV n°2008/2B/1 & 2008/2B/2*) en intégrant les plans de financement suivants :

Intitulé de l'opération	Coût total de l'opération	Financements Etat	Autofinancement	Origine des fonds d'Etat
Accompagnement du développement touristique	25 000 €	20 000 €	5 000 €	FNADT Pays

Intitulé de l'opération	Coût total de l'opération	Financements Etat	Autofinancement	Origine des fonds d'Etat
Accompagnement collectif des démarches de télésanté dans le cadre du projet LETTI	12 500€	10 000 €	2 500€	FNADT Pays

Le CA décide à l'unanimité de valider ces Procès Verbaux modificatifs relatif aux dossiers :

- accompagnement touristique (*PV n° 2008/4CA/2*)
- accompagnement de l'expérimentation laboratoire télésanté en territoires isolés LETTI (*PV n° 2008/4CA/3*)

Le Conseil Général 05 a modifié sa politique en matière de soutien à l'animation des Pays, il donnera chaque année 12 000 € au lieu de 15 000 € tous les deux ans. Cela implique de prendre un PV pour modifier le plan de financement relatif à l'animation 2008 validé en novembre 2007 à hauteur de 112 000 €. Le nouveau plan de financement, d'un montant total de 124 000 €, est réparti de la manière suivante :

Coût total	Etat	Région PACA	Conseil général 04	Conseil général 05	Autofinancement
<b>124 000 €</b>	30 000 €	40 000 €	15 000 €	12 000 €	27 000 €

Le CA décide à l'unanimité de valider ce Procès Verbal modificatif (PV n° 2008/4CA/4).

b. LEADER

Le dossier de demande de subvention 2008 pour l'animation du programme a été transmis à la région PACA. Il est proposé de prendre un PV entérinant le plan de financement suivant :

Plan de financement Prévisionnel			
<b>Salaires</b>	31 000 €	<b>FEADER</b>	20 900 € (55 %)
<b>Frais de fonctionnement (déplacements...)</b>	2 000 €		
<b>Communication</b>	3 000 €	<b>Région</b>	17 100 € (45 %)
<b>Achat de matériels</b>	2 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>38 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>38 000 €</b>

Le CA décide à l'unanimité de valider ce Procès Verbal (PV n° 2008/4CA/5).

Le CA doit délibérer sur le conventionnement LEADER (gestion du LEADER, validation du plan de développement, approbation du projet de convention, délégation au Comité de Programmation LEADER) et autoriser le Président du GAL à signer toutes les pièces nécessaires. En signant cette convention, le GAL :

- s'engage à « *maintenir tout au long de la période de mise en œuvre de la présente convention 1.5 équivalents temps plein (ETP) dédiés à Leader.* »,
- se voit déléguer (à travers le Comité de Programmation) le pouvoir de délibération sur les propositions d'opérations qui lui sont soumises, ainsi que sur l'évolution de la composition de ce dernier.

Fort de ces éléments, le CA décide à l'unanimité de valider le Procès Verbal relatif au conventionnement LEADER (PV n° 2008/4CA/6).

Le CA a pris connaissance du départ de Samuel JAULMES qui occupait le poste de chef de projet LEADER depuis le 8 septembre dernier. Le poste sera de nouveau pourvu dans les prochaines semaines.

c. Projet INTERREG

Les principaux objectifs du projet et le plan de financement prévisionnel sont présentés à l'assemblée (voir présentation ci-jointe). Suite à cette présentation, le CA décide à l'unanimité de prendre un PV (PV n° 2008/4CA/7) entérinant le plan de financement suivant et autorisant le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Projet INTERREG « Déchets »			
		€	%
FEDER		297 892,91 €	66,60%
CPN	CR PACA	83 447,30 €	18,66%
	CG Hautes-Alpes	9 884,56 €	2,20%
	CG Alpes de Haute-Provence	9 206,65 €	2,06%
Autofinancement		46 855,23 €	10,48%
<b>TOTAL</b>		<b>447 286,65 €</b>	<b>100%</b>

d. PER

Le projet d'itinéraire interactif est présenté à l'assemblée. Le dossier de demande de subvention pour la réalisation de l'itinéraire interactif a été déposé en juillet 2008. Le CA doit prendre un PV entérinant le plan de financement suivant :

Coût total du projet	Etat	Région PACA	Conseil général 04	Conseil général 05	Autofinancement
<b>369 000 €</b>	121 770 €	110 700 €	35 400 €	35 400 €	73 800 €

Au cours du débat, il est notamment rappelé que :

- un chiffrage définitif de ce projet sera connu au terme de l'étude (en cours de finalisation) en fonction des orientations prises par le Comité de Pilotage,
- l'autofinancement de ce projet sera scindé sur les différents volets avec une prise en charge par le Pays et les EPCI.

Fort de ces éléments, le CA décide à l'unanimité de valider ce PV (PV n° 2008/4CA/8).

e. Appel à projets innovation touristique

L'Etat lance l'appel à projets « innovation touristique » à destination des Pays dans le cadre du programme européen FEDER (Fond Européen pour le Développement de l'Economie Régionale). Les candidatures seront à déposer en mai 2009. Huit à dix d'entre-elles seront retenues en PACA. Dans ce cadre, il est proposé au Pays de s'adjoindre l'assistance d'un bureau d'études pour aider le territoire à définir son projet et les actions qui y seront associées.

Depuis plus de 10 ans le territoire œuvre à son développement touristique. Cet appel à projets s'inscrit dans la suite logique du travail effectué depuis toutes ces années. Pour plus de précisions, il est indiqué aux membres du CA que :

- le Pays a déjà sollicité cette aide de l'Etat car il fallait se positionner avant le 22 septembre (date d'engagement des subventions),

- cet appel à projet sera à priori jusqu'en 2013 la seule source de financement pour les projets touristiques en permettant la mise en œuvre d'un plan d'actions et la réalisation des investissements y afférents.

Fort de ces éléments, le CA décide à l'unanimité de prendre un PV (*PV n° 2008/4CA/9*) entérinant ce positionnement selon le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>Etat</b>	30 000 €
<b>Région PACA</b>	15 000 €
<b>Autofinancement</b>	5 000 €
<b>Coût total prévisionnel</b>	50 000 €

Suite aux travaux entrepris avec l'étude de positionnement touristique portée par le Pays en 2006 et la marque territoriale « la Provence des Montagnes », Benjamin signale aux membres du CA que les OT et les acteurs locaux souhaitent travailler à l'émergence d'une structuration de la marque territoriale. En ce sens, ils demandent l'organisation d'une commission autour de « La Provence des montagnes » afin de parvenir à la mise en œuvre d'une structure fédérative nouvelle autour d'une stratégie touristique territoriale. Le CA valide cette proposition.

Marcel CLEMENT lève la séance à 20H30.